

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**Silicon**

**UFI:**

**7QG2-8CTF-100K-JNGK**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Agent isolant et huile lubrifiante en spray

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

BBC Cellpack GmbH

Carl-Zeiss-Strasse 20

79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0

N° Fax +49 (0)7741 64989

e-mail electrical.products@cellpack.com

**Service émetteur / téléphone**

+49 (0)7741 6007-0

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@cellpack.com

**Identification de l'importeur**

**Adresse**

Cellpack AG Electrical Products

Anglikerstrasse 99

CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18

N° Fax +41 56 618 12 45

e-mail verkauf.epschweiz@cellpack.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 3; H412

Asp. Tox. 1; H304

Skin Irrit. 2; H315

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane

**Mentions de danger**

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**UFI:**

7QG2-8CTF-100K-JNGK

**Éléments d'étiquetage additionnels**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Conserver hors de la portée des enfants.

**2.3 Autres dangers**

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Mélange des substances suivantes avec des additifs inoffensifs:

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>butane</b>			
	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas; H280	>= 25,00 - < 50,00	% en poids

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

	-			
2	<b>propane</b>			
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 -	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	<b>Hydrocarbures, C6, isoalcanes, &gt;5% n-hexane</b>			
	64742-49-0 931-254-9 - 01-2119484651-34	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 30,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C, U	-	-	-
2	U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver et abondamment à l'eau.

**Après contact oculaire**

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1 Moyens d'extinction**
**Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Mousse

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

### 5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire à alimentation autonome en air. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: substances comburantes; matières à inflammation spontanée; Agents oxydants

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

**8.1 Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	<b>butane</b>	<b>106-97-8</b>	<b>203-448-7</b>	
	<b>MAK (SUVA)</b>			
	n-Butan / n-Butane			
	VLE (courte durée)	7600	mg/m <sup>3</sup>	3200 ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	1900	mg/m <sup>3</sup>	800 ml/m <sup>3</sup>
2	<b>propane</b>	<b>74-98-6</b>	<b>200-827-9</b>	
	<b>MAK (SUVA)</b>			
	Propan / Propane			
	VLE (courte durée)	7200	mg/m <sup>3</sup>	4000 ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	1800	mg/m <sup>3</sup>	1000 ml/m <sup>3</sup>

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**
**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Hydrocarbures, C6, isoalcanes, &gt;5% n-hexane</b>			<b>64742-49-0</b> <b>931-254-9</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Hydrocarbures, C6, isoalcanes, &gt;5% n-hexane</b>			<b>64742-49-0</b> <b>931-254-9</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m <sup>3</sup>

**8.2 Contrôle de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Equipement de protection individuelle**
**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe. Recommandation: anti-gaz AX, couleur d'identification brun

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

**Divers**

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat/Couleur</b>	
Aérosol	
incolore	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	-0,5 °C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	< 0 °C
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	300 °C
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Valeur	1,2 % en vol
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Valeur	9,4 % en vol
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	2100 hPa
Température de référence	20 °C
Valeur	4900 hPa
Température de référence	50 °C
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Donnée non disponible.	

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	insoluble
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité	
Donnée non disponible.	
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

**9.2 Autres informations**

Autres informations	
Donnée non disponible.	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Donnée non disponible.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible.

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

**10.5 Matières incompatibles**

Donnée non disponible.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50		16750	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50		> 3350	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
CL50		259,3	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Donnée non disponible.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Durée d'exposition		72	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		9000	ppm
Durée d'exposition		13	semaines
Type d'examen	Etude sur 2 générations		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		



Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 22.03.2022

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: CH

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		9018	ppm
Durée d'exposition		2	année(s)
Espèces		souris	
Méthode		OECD 451	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition		par inhalation	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**
**Autres effets néfastes**

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sol.

**12.8 Autres informations**
**Autres informations**

Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Seulement les cuvettes d'aérosol complètement vidées passer à la récupération des matières secondaires doit Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1

**14.2 Transport IMDG**

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe ( caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux Directives pour la groupe d'emballage II.

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe ( caisses ou cartons) doit correspondre au moins a la groupe d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203 ).

**14.4 Autres informations**

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Silicon

**Code produit:** L22

**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022

**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021

**Région:** CH

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Règlements UE**
**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

P3a

**Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Valeur VOC

156 g/ récipient

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

## Fiche de données de sécurité CE

---

**Nom commercial :** Silicon**Code produit:** L22**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 22.03.2022**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 04.03.2021**Région:** CH

---

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 617009